

Démarche : CD53 - Gestion des déchets ménagers - Études et expérimentations
Organisme : DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MOBILITÉ - Service Déchets, énergie et mobilités

Identité du demandeur

Email

Etablissement SIRET

Dénomination

Forme juridique

Formulaire

Objet : Financement d'études et d'expérimentations en faveur de la prévention des déchets ménagers et assimilés et du développement de l'économie circulaire.

Représentant de la structure

Type de demandeur

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

EPCI
 Structure privée

Civilité du représentant

Mme
 M.

NOM du représentant

Prénom du représentant

Qualité du représentant

Référent technique du dossier de demande

Mme

M.

Nom du référent

Prénom du référent

n° de téléphone du référent

Vous représentez une structure privée : RAPPEL

L'aide du Conseil départemental de la Mayenne qui serait allouée à une structure privée sera soumise par défaut au régime de minimis. De fait, le bénéficiaire potentiel se doit de vérifier si, pour ses trois derniers exercices fiscaux, la somme des subventions publiques perçues et soumises à la règle de minimis ne dépassent pas le seuil réglementaire. En cas de contrôle et de dépassement des seuils, le bénéficiaire serait contraint au remboursement de la subvention.

Cas général : seuil des minimis fixé à 200 000 €

Structure privée agricole : seuil des minimis fixé à 20 000 €

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Délibération

Délibération de l'EPCI décidant d'engager les études et sollicitant la subvention du Conseil départemental

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Dossier technique

mémoire explicatif, devis, cahier des charges de l'étude

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'étude

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Plan de financement prévisionnel

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

RIB